



**Le Président**

Madame Cécile DINDAR  
Préfète  
Préfecture de l'Aube  
2 Rue Pierre Labonde – CS 20372  
10025 TROYES Cedex

**Affaire suivie par :**

Wendy GUILBAUD  
Chargée de la prévention des inondations  
Tél. : 03 25 77 70 06  
Courriel : [wendy.guilbaud@seinegrandslacs.fr](mailto:wendy.guilbaud@seinegrandslacs.fr)

**Objet :** Dépôt pour instruction du dossier d'avenant de révision à mi-parcours du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

Madame la Préfète,

Le PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure a été labellisé le 3 décembre 2019 par la Commission Mixte Inondation (CMI) pour 6 ans (2019-2025).

Ce programme, déclinaison opérationnelle de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) de Troyes approuvée le 9 décembre 2016, permet de promouvoir une gestion cohérente et concertée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, le patrimoine et l'environnement.

Dans le cadre de la première phase (2019-2022), ce programme implique 8 maîtres engagés à mettre en œuvre 52 actions à l'échelle du bassin de la Seine supérieure, pour un montant de près de 7,5 millions d'euros.

Conformément à la convention de financement en date du 20 juillet 2020, ce programme prévoit une révision à mi-parcours. Par courrier en date du 26 janvier 2023, je vous faisais part de notre intention d'engager cet avenant. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, le dossier d'avenant constituant la seconde phase du PAPI (2024 à 2026) a été approuvé par le comité de pilotage.

Ainsi, les partenaires du projet sollicitent un avenant comprenant :

- Un nouveau maître d'ouvrage avec la volonté du Conseil Départemental de l'Aube de réaliser des diagnostics pour réduire la vulnérabilité de deux établissements scolaires exposés au risque inondation ;
- L'inscription de 9 nouvelles actions dans les 7 axes du PAPI dont les travaux relatifs à :
  - o La réhabilitation du parement amont du barrage de la Morge sur le lac-réservoir Seine portée par Seine Grands Lacs pour un montant de 30M€ TTC (Action 6.16) ;
  - o La rénovation des digues du centre-ville et de fiabilisation d'éléments du système d'endiguement de l'agglomération troyenne couplé à l'amélioration des conditions d'écoulement au Nord de l'agglomération portée par Troyes Champagne Métropole pour un montant de 30M€ TTC (Actions 6.18 et 7.2) ;
  - o Le traitement des frênes composant les ripisylves menaçantes dans le cadre de la pression sanitaire causée par la chalarose sur la Seine porté par le SDDEA pour

un montant de 1.5M€ TTC (Action 6.19).

- La modification de 10 actions correspondant à la réévaluation du montant des taux de financement par le Fonds de prévention des risques naturels majeures pour les actions d'animation et de sensibilisation ;
- La suppression de 6 actions définies comme non prioritaires par le maître d'ouvrage au vu des nouvelles actions inscrites.

Lors de la séance du 5 juin 2023, notre comité syndical a approuvé à l'unanimité le dossier d'avenant du PAPI au stade complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure pour la période 2024 à 2026. Aussi, je vous prie de trouver, adossé au courrier, la version définitive du dossier d'avenant et ses annexes.

Enfin, je tiens à remercier les services préfectoraux et de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube ainsi que ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, ainsi que l'ensemble des partenaires du projet, pour leur disponibilité et leur expertise dans l'accompagnement et la complétude de la rédaction du dossier d'avenant qui porte révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

Je vous prie de croire,  
sentiments les meilleurs.

*chère*

Madame la Préfète, à l'assurance de mes

*Rien à vous*

Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

**P.J. :**

- Délibération n°2023-29/CS du 5 juin 2023 du Comité syndical de Seine Grands Lacs.
- Dossier de demande d'avenant au PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

**Copie à :**

- Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin
- Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or
- Anne CORNET, Préfète de la Haute-Marne
- Henri PREVOST, Préfet de la Marne
- Emmanuelle GAY, Directrice Régionale à la DRIEAT (service de M. Jean-Michel HELMER)
- Hervé VANLAER, Directeur de la DREAL Grand Est (service de Mme Caroline RIQUART)
- Jean-François HOU, Directeur de la DDT de l'Aube (service de M. Hubert MENNESSIEZ)
- Sandrine ROCARD, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
- Philippe PICHERY, Président du Conseil Départemental de l'Aube
- François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole
- Nicolas JUILLET, Président du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube
- Philippe VINCENT, Président de l'EPAGE SEQUANA
- Jean-Pierre ABEL, Président du Syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne
- Benoit BREVOT, Président Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique